

Les attributs fonctionnels du dispositif ULIS-école :

Recueil des indicateurs du bon fonctionnement du dispositif

	LES ELEVES sont identifiés comme élèves d'une classe et non d'un dispositif	LES PARENTS sont identifiés comme parents d'un élève de la classe de référence	LES ENSEIGNANTS identifient les élèves qui bénéficient du dispositif comme des élèves d'une classe	LE DIRECTEUR	L'AVS
DANS L'ECOLE	<ul style="list-style-type: none"> - Sont inscrits sur les listes de leur classe de référence - Participent aux différents projets de l'école (chantécole, expositions, kermesse...) - Participent aux mêmes temps de récréation, cantine, TAP... que les élèves de leur classe - Jouent avec les autres élèves de l'école - Connaissent et s'adressent à tous les adultes de l'école - Ont le même cahier de liaison (s'il y en a un) que les autres élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - Participent aux évènements de l'école au même titre que les autres parents - Se présentent aux élections de parents d'élèves - Participent aux ESS - Connaissent le fonctionnement du dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> - Ont les mêmes exigences avec tous les élèves en ce qui concerne le respect du cadre - Assistent aux équipes de suivis de scolarisation - institutionnalisent des temps spécifiques pour ces élèves (conseil de maîtres, concertation avec le coordonnateur) - Se mettent d'accord avec le coordonnateur sur les délais et les modes de transmission des documents étudiés en classe et les évaluations 	<ul style="list-style-type: none"> - veille au respect des orientations fixées par le PPS - Tient compte des élèves bénéficiant du dispositif lors de la constitution de la structure pédagogique de l'école - S'assure que les élèves bénéficiant du dispositif sont inscrits dans leur classe - Incite les parents d'élève bénéficiant du dispositif à participer aux événements de l'école - Reçoit les parents si besoin au même titre que les autres parents - Participe aux ESS - Anticipe les remplacements nécessaires pour que tous les acteurs puissent participer aux ESS 	<ul style="list-style-type: none"> - Connait et est connu par toute l'équipe enseignante - A un emploi du temps - Est présent sur le temps périscolaire (cantine) et assure le lien - Peut être un médiateur entre les élèves dans la cour et/ou durant la pause méridienne

	LES ELEVES sont identifiés comme élèves d'une classe et non d'un dispositif	LES PARENTS sont identifiés comme parents d'un élève de la classe de référence	LES ENSEIGNANTS identifient les élèves qui bénéficient du dispositif comme des élèves d'une classe	LE DIRECTEUR	L'AVS
DANS LA CLASSE	<ul style="list-style-type: none"> -Participent aux projets de classe et aux sorties prévues -Ont une place fixe dans la classe -Ont les mêmes cahiers/manuels que leurs camarades - Bénéficient d'adaptations pédagogiques pensées en amont - Investissent les différents lieux de la classe - Investissent les apprentissages -connaissent leur emploi du temps (temps de classe) - Les temps de regroupement hors de la classe correspondent à leurs besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Participent aux diverses réunions de la classe (rentrée, préparation d'événement...) - Identifient l'enseignant de la classe comme étant l'enseignant référent de l'enfant - Savent que les enseignements au sein de la classe sont adaptés en fonction des besoins de leur enfant (lien avec le PPS/PPI) - Connaissent le fonctionnement de la classe -Sont reçus par l'enseignant (accompagné ou non par le coordinateur) si nécessaire -Sont reçus par l'enseignant et le coordinateur pour la remise des livrets 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettent en place des d'aménagements pédagogiques en fonction des besoins des élèves - Font participer l'élève à tous les évènements de la classe - Pensent une progression par période qu'il envoie au coordonnateur - Etablissent un emploi du temps fixe par période qu'ils respectent - Attribuent une place fixe à l'élève - Inscrivent l'élève sur toutes les listes de la classe (cantine, étude, responsabilités...) - Considèrent les élèves bénéficiant du dispositif comme leurs élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assure que les élèves bénéficiant du dispositif sont inclus dans le budget - S'assure que les élèves sont inscrits dans une classe correspondant à leur âge - S'assure que les élèves ont accès à tous les domaines d'enseignement - S'assure que les élèves bénéficiant du dispositif participent à tous les projets d'école et de classe 	<ul style="list-style-type: none"> - Favorise l'autonomie de l'élève - Connaît ses missions et quelles types d'aide il peut apporter à quel l'élève - Agit en fonction des consignes de l'enseignant de la classe et/ou du coordonnateur - Intervient dans toutes les classes en fonction des besoins des élèves - Connaît son emploi du temps

	LES ELEVES sont identifiés comme élèves d'une classe et non d'un dispositif	LES PARENTS sont identifiés comme parents d'un élève de la classe de référence	LES ENSEIGNANTS identifient les élèves qui bénéficient du dispositif comme des élèves d'une classe	LE DIRECTEUR	L'AVS
DANS LE REGROUPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Sont identifiés comme élève de leur classe de référence - Connaissent leur emploi du temps (temps du regroupement) - Bénéficient d'un enseignement adapté à leurs besoins - Comprennent les enjeux du regroupement - Font le lien avec ce qui se fait dans la classe - Peuvent avoir des temps préparatoires et de reprise des différentes leçons vues durant le temps de classe - Bénéficient d'apprentissages fondamentaux notamment dans le cadre du regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissent l'emploi du temps de leur enfant - Comprennent les enjeux du dispositif - Comprennent que le coordonnateur n'est pas leur interlocuteur privilégié - Sont associés au projet pédagogique individualisé de leur enfant (objectifs visés, priorités...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ont pris connaissance du PPI - Ont connaissance des enseignements ainsi que les aménagements et outils utilisés au sein du regroupement - Respectent le temps de regroupement (emploi du temps) 	<ul style="list-style-type: none"> - Assure la liaison avec les différents partenaires - S'assure que le dispositif a un budget pour fonctionner (fournitures, matériel pédagogique, mobilier...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Connait ses missions et comment les accomplir - Intervient auprès des élèves en fonction des besoins identifiés par le coordonnateur, sur un groupe d'élèves ou en individuel - Utilise les outils proposés par le coordonnateur - Connait les emplois du temps des élèves - Est disponible et pas « à disposition »